

Agriculture et Développement Rural

Florence COTTAIS
Cheffe de service



2020 : l'activité n'a pas faibli malgré la crise

Alors que la France a été en partie à l'arrêt lors de la première vague de COVID 19, les agriculteurs ont maintenu leur activité et ont dû effectuer leur déclaration PAC, poursuivre leur projet d'installation ou d'agrandissement, et pour certains s'installer comme agriculteur.

Les équipes en DDT se sont mobilisées tant pendant la période de confinement qu'ensuite pour ne pas pénaliser les usagers dans leur demande d'aides.

Ainsi, tous les délais pour les mises en paiement et les autorisations d'exploiter ont été tenus permettant le versement au titre de la PAC de plus de **57 millions d'euros**.



L'activité 2020 en chiffres :

- **70** demandes de financements de projets agricoles ont été déposées (**59** seront financées à travers une aide publique de **1 158 770€**.)

- **45** jeunes agriculteurs se sont installés avec les aides publiques, faisant de 2020 une année record.

- plus de **200** demandes d'autorisation d'exploiter ont été déposées, dont 70 qui ont été impactées par la prorogation des délais instituée par l'état d'urgence.

- **2536** déclarations PAC ont été réalisées avec un accompagnement à distance jusqu'au 11 mai puis sur site jusqu'au 15 juin.



Passer le Cap de l'année 2020 et suivantes

Pour la troisième année consécutive, le **manque d'eau** a lourdement frappé le territoire.

En 2019, les éleveurs du sud Loire notamment avaient été lourdement impactés et ont pu bénéficier d'une reconnaissance au titre des calamités agricoles de perte de récoltes sur leurs cultures fourragères. Ainsi 56 éleveurs ont pu être indemnisés pour un montant global de **110 000€**.

Une demande complémentaire pour perte de fonds sur cette même zone géographique a été conduite dès la fin du confinement. Une nouvelle enveloppe de plus de **90 000€** va permettre aux éleveurs ayant dû ré-planter leur prairie de bénéficier d'un soutien supplémentaire.

Pour la sécheresse 2020, une demande de reconnaissance est à l'étude, mais sans attendre la fin de cette procédure, à la demande de la profession et avec le soutien de la Chambre d'Agriculture et du Conseil Départemental, une **cellule d'identification et d'accompagnement des agriculteurs en difficultés** a été actée lors d'une réunion plénière pour l'agriculture en préfecture le 12 octobre.

L'objectif est de mobiliser tous les leviers possibles en les adaptant à chaque situation, pour aider les agriculteurs en difficulté à passer le cap de cette énième année sèche qui a de nouveau affecté les éleveurs mais également largement impacté les grandes cultures.

Ainsi les exploitants rencontrant des difficultés, mais également leurs proches et les élus peuvent prendre contact avec le dispositif « **Passer le CAP** ».



Yves ROUSSET
Préfet

Comme vous le savez, je vais tourner une page en cette fin d'année 2020. J'ai vécu cette année, malgré les contraintes, malgré les épreuves, avec une intensité sans précédent, et aux côtés de femmes et d'hommes sur qui j'ai pu compter. Ils ont permis de maintenir le service public dans l'adversité.

Les défis à relever sur les champs de la DDT sont nombreux et complexes. Mais comme j'ai pu le constater durant près de 2 ans, ce service, tout comme les acteurs de ce territoire, sont marqués par un souci constant de travailler ensemble au service de l'intérêt général. Cela en fait, j'en suis convaincu, un facteur de réussite.

Ce rapport montre que malgré la crise, l'activité des services n'a pas faibli. Et au travers de cette activité, c'est la dynamique loir-et-chérienne qui transparaît.

Je forme le vœu que 2021 permettra à chacun de s'épanouir et de poursuivre son action dans les meilleures conditions possibles. Je souhaite à chacune et chacun le meilleur pour cette année qui commence.

La DDT porte les politiques de l'Etat dans des domaines très variés :

- Aménagement du territoire par l'urbanisme et la planification
- Logement et rénovation urbaine
- Qualité de l'habitat et promotion du bâtiment durable
- Prévention des risques naturels et technologiques
- Transition énergétique et écologique
- Gestion du domaine public fluvial
- Économie agricole et développement rural
- Gestion de l'eau, chasse et forêt privée
- Prévention du risque routier et éducation routière



Corinne BIVER
Directrice par interim

2020 aura été une année vraiment particulière du fait de la crise sanitaire. Les modalités de travail ont été totalement repensées, le télétravail a connu un développement sans précédent.

Malgré cela, la continuité du service pour toutes les missions d'instruction, de financement, et d'accompagnement a été au rendez-vous comme l'illustre le présent rapport d'activité.

C'est avec la ferme volonté d'être aux côtés de tous nos partenaires pour faire avancer les projets, quelles que soient les modalités de travail, que l'investissement de la DDT va se poursuivre.

Dans cet esprit, permettez-moi, en associant Estelle Rondreux qui a piloté notre structure jusqu'au 31 août, ainsi que les agents de la DDT, de vous souhaiter une très bonne année 2021.



Estelle RONDREUX
Directrice jusqu'au 31/08/2020

Des femmes et des hommes au service des territoires de Loir-et-Cher

Les équipes du secrétariat général assurent au quotidien les fonctions support pour permettre aux 130 agents que compte la DDT de travailler dans un environnement où ils donnent le meilleur d'eux-mêmes dans le service qu'ils rendent aux citoyens, aux collectivités ainsi qu'aux autres services de l'État.

Cette communauté de travail, se compose d'agents oeuvrant pour le compte de **quatre ministères donneurs d'ordre** :

- ministère de la transition écologique, et ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : 72 %
- ministère de l'agriculture et de l'alimentation : 16 %
- ministère de l'intérieur : 12 %

En 2020, deux chantiers ont beaucoup mobilisé les équipes du secrétariat général :

- la mise en place, finalement reportée au 1er janvier 2021 en raison de la pandémie, d'un **secrétariat général commun** qui regroupera les missions support de quatre services au sein de la préfecture. La fusion de services support qui fonctionnent selon leurs procédures propres a été longue et complexe, et a nécessité en parallèle un investissement individuel et collectif important.

- les préparatifs du **déménagement des bureaux du siège de la DDT**, qui s'apprête à quitter l'Hôtel-Dieu qui l'abrite depuis 1981. Elle rejoindra au printemps 2021, de nouveaux locaux mitoyens de l'hôpital de Blois (mail Charlot), qu'elle partagera avec d'autres services de l'Etat.

Ainsi, pour les équipes en charge de la logistique et des ressources humaines, l'année 2020 aura été particulièrement chargée, et singulièrement compliquée par les périodes de confinement successives.

Le télétravail, très contraint lors du 1er confinement, a connu par la suite un développement exponentiel grâce aux efforts déployés en termes d'organisation et d'équipement. A tel point qu'à la fin de l'année, 66% des agents de la DDT sont désormais équipés d'ordinateurs portables (contre 18% l'année précédente).



- Économie agricole
- Logement
- Urbanisme - Aménagement
- Prévention des risques
- Sécurité routière - Education routière
- Environnement
- Forêt

Xavier MALON
Secrétaire Général

Corinne BIVER
Directrice par interim

Laurence SOULIS
Antenne Territoriale Nord
Maison de l'Etat
8, place St-Martin
BP 101 - 41106 VENDÔME

Julie QUENTIN-FICHET
DDT (Siège)
17, quai de l'Abbé Grégoire
41012 BLOIS CEDEX

Diana BEAULIEU-MILISAVLJEVIC
Chargée de mission
Cohésion des Territoires

Christophe TARDIVAT
Antenne Territoriale Sud
Maison de l'Etat
2 bis, place du château - BP 247
412015 ROMORANTIN-LANTHENAY

La DDT conforte son organisation pour l'appui aux territoires, avec l'arrivée d'une **chargée de mission Cohésion des Territoires** auprès de la direction, qui travaille en lien étroit avec les **3 référents territoriaux** et les services métiers de la DDT.

Cette organisation doit permettre à la DDT d'être un contributeur efficace de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires qui se met en place.

Urbanisme et Aménagement

Un engagement en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes

La DDT de Loir-et-Cher continue d'accompagner les villes de Romorantin-Lanthenay et Blois, retenues dans le programme national Action Cœur de Ville, dont les conventions ont évolué vers des **Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT)**.

La DDT conseille également les collectivités souhaitant s'engager dans une démarche de revitalisation de leur centre, par l'association de différents partenaires et la mise à disposition d'outils opérationnels.



La DDT se mobilise en faveur de la transition énergétique des territoires

Transition énergétique :
La DDT accompagne la transition énergétique du territoire auprès des collectivités :

- en 2020, 2 plans climat air énergie territorial (PCAET) ont été approuvés et 2 sont en cours d'approbation ; 13 projets de parcs photovoltaïques et 3 de méthanisation sont actuellement à l'étude et bénéficient d'un accompagnement.
- par ailleurs, un travail a été initié avec les collectivités sur le recensement de sites potentiels (friches, sites dégradés) susceptibles d'accueillir les projets photovoltaïques ou des projets de requalification.



Label Ecoquartier :
La DDT accompagne la commune de Cheverny dans sa démarche de label Ecoquartier et sa candidature à l'étape 1.

SCoT et PLUi, des outils au service de l'aménagement du territoire

La DDT accompagne les EPCI dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en tant que personne publique associée. La DDT produit l'avis de l'État, consulte la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels

Agricoles et Forestiers ou CDPENAF, analyse les demandes de dérogations au principe d'urbanisation limitée, etc. L'année 2020 a vu l'**aboutissement de 2 PLUi**, désormais opposables : Grand Chambord et ex-Cher à la Loire, et la quasi-finalisation de la procédure pour 3 autres : ex Val de Cher Controis, Collines du Perche et Perche et Haut Vendômois. Le PLUi Habitat-Déplacements d'Agglopolys et celui de Beauce Val de Loire poursuivent leur démarche.

La DDT accompagne également les porteurs de SCoT, Territoires du Grand Vendômois et Grande Sologne dans l'élaboration de leurs documents.

L'instruction d'autorisations d'urbanisme

En 2020, le service a mené l'instruction de près de 1030 demandes, dans le respect des délais habituels malgré la COVID-19.

Parmi les principaux dossiers à enjeux instruits, 9 dossiers ont concerné des parcs photovoltaïques et 3 des méthaniseurs. Depuis 2016, 20 parcs ont été accordés, dont 18 ont été retenus pour être financés par l'appel d'offres porté par la commission de régulation d'énergie.

L'activité 2020 en chiffres

- **4930** dossiers fiscalité de l'urbanisme traités (*chiffres au 02/12/2020*)
- **3,8** millions d'euros de taxe d'aménagement liquidés au profit du Conseil Départemental et des communes (*chiffres au 02/12/2020*)
- **59** dossiers examinés en CDPENAF dont deux projets de PLUi, et une étude de compensation agricole
- **1** dossier étudié en Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- **Une quinzaine** de vacations assurées par les architecte et paysagiste conseils.
- **Une soixantaine** de demandes d'autorisations préalables concernant des enseignes et **une trentaine** de demandes de renseignements divers sur la publicité.

Eau et Biodiversité



Mathieu FRIMAT
Chef de service

L'épandage des boues impacté par la crise sanitaire

Plus de **70%** des boues issues des systèmes d'assainissement sont utilisées en agriculture, dans le but d'apporter aux sols de la matière organique et des éléments fertilisants. Or, il a été montré que les eaux usées pouvaient contenir des particules virales du SARS-CoV-2 et que celles-ci pouvaient y conserver un caractère infectieux pendant plusieurs jours.

Le MTE (Ministère de la Transition Écologique), sur avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, a donc décidé d'**interdire l'épandage de boues non hygiénisées** (arrêté du 30 avril 2020). Dans le Loir-et-Cher, seules six stations d'épuration sont équipées d'une filière boue hygiénisante. Des solutions de valorisation des boues non hygiénisées ont ainsi dû être mises en place en urgence. Parmi celles-ci, l'envoi en tête d'une station d'épuration produisant des boues hygiénisées, l'hygiénisation par injection de lait de chaux et la déshydratation par unité mobile suivie d'un chaulage à la chaux vive ont été les plus sollicitées.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, l'interdiction d'épandre des boues non hygiénisées risque de se poursuivre en 2021. Des réflexions s'engagent d'ores et déjà avec les maîtres d'ouvrage pour trouver et mettre en place des **solutions engendrant un surcoût minimum**.

Des groupes de travail sur l'usage de l'eau



La sécheresse de l'été 2019 a été particulièrement sévère et nous a amenés collectivement à nous interroger sur nos pratiques et nos usages.

Ainsi, lors de la cellule eau de novembre 2019, monsieur le Préfet a proposé une réflexion à travers trois groupes de travail pour définir les conditions d'usages, d'équité, d'économie et de sécurisation de la ressource en eau :

- **Le GT gestion de crise**, piloté par la DDT, qui proposera un nouvel arrêté cadre sécheresse pour 2022.
- **Le GT résilience**, copiloté par la DDT et la chambre d'agriculture, qui traitera de l'adéquation de la ressource avec les usages, notamment agricoles et qui doit permettre d'initier des Projets Territoriaux pour la Gestion de l'Eau.
- **Le GT collectivités**, copiloté par l'ARS (Agence régionale de Santé) et le Conseil Départemental, qui traitera des usages de l'eau, notamment potable, par les collectivités en période estivale.

L'avancement des réflexions au sein de ces groupes de travail a pris un peu de retard en 2020 à cause de la pandémie. Malgré tout, ces groupes se sont tous réunis entre 1 et 3 fois.

Prévention des risques - Ingénierie de Crise Education routière



David MATHON
Chef de service



Partager les connaissances sur le risque inondation

Dans le cadre de la révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Loire à Blois, Chailles, Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil, un dispositif de concertation a été mis en place dans un contexte sanitaire compliqué (réunions publiques à Blois et à Vineuil, exposition et plaquettes dans les communes, vidéos accessibles sur youtube).

En outre, les communes des bassins du Loir, du Cher et de la Sauldre, après participation à des réunions d'échanges, ont été destinataires de cartes, correspondant à **différents scénarios** d'inondation, destinées à aider les collectivités à anticiper en cas d'inondation.



Un nouveau chemin de service à Veuzain-sur-Loire

La levée du Val de Cisse protège près de **8 000 habitants** des inondations de la Loire en Loir-et-Cher et Indre-et-Loire. La réalisation d'un chemin de service était nécessaire pour assurer de façon continue l'entretien et la surveillance de la digue.

Aussi, après prise en compte des contraintes du site (qui accueille une espèce végétale protégée), le chantier de travaux de **1300 mètres linéaires** s'est déroulé en novembre 2020. Il permet également de réguler les accès à une zone gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles du département.

Nouveau centre d'examen du permis de conduire

Le centre actuel, à Blois, trop exigu, mal isolé et non conforme aux règles d'accessibilité va être **réhabilité et agrandi**. Les études préalables ont été réalisées. Le permis de construire est sur le point d'être déposé. Les travaux devraient débuter au milieu de l'année 2021.



Sensibilisation à la sécurité routière

Malgré le contexte sanitaire et grâce à la mobilisation de nos partenaires et à l'engagement de nos IDSR (intervenant départementaux de sécurité routière), près de 8 000 personnes ont pu être sensibilisées aux risques routiers.

Parmi les nombreuses actions, toutes de qualité, on peut citer l'initiative du chargé de mission deux-roues motorisés de la coordination SR 41, qui a organisé deux journées de sensibilisation à la **trajectoire de sécurité** : une technique qui permet aux usagers de deux-roues motorisés d'aborder les virages en toute sécurité.



Les chiffres 2020 :

- **59 déclarations et 5 autorisations** « loi sur l'eau » instruites
- **85 évaluations** des incidences Natura 2000 instruites
- **180 avis** sur dossiers transversaux (autorisations urbanisme ou Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, contributions à l'avis d'autorité environnementale...)
- **11 autorisations** de défrichement
- **89 certificats fiscaux** forestiers accordés
- **6 enquêtes publiques** menées par le service
- **231 interventions et 129 médiations** de lieutenants de louveterie



Chasse : régulation de la faune sauvage en période de confinement

Cette année 2020, rythmée par deux périodes de confinement, a considérablement impacté le monde de la chasse.

Durant le 1er confinement, avec des interdictions de déplacement strictes, pour permettre aux agriculteurs de protéger leurs semis contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (sangliers, pigeons et corvidés), plus de **380 autorisations de chasses particulières** ont été délivrées entre avril et mai 2020.

A l'automne, la 2ème vague a coïncidé avec le début de la chasse au grand gibier, au moment où les prélèvements sont les plus importants. C'est pourquoi, compte tenu des **enjeux agricoles, forestiers et sanitaires**, le MTE a demandé aux préfets de mettre en place un cadre dérogatoire pour maintenir une régulation du grand gibier (sangliers et cervidés) considérée comme d'intérêt général. Pour les battues au grand gibier, une déclaration préalable était obligatoire sur le site des services de l'Etat en Loir-et-Cher. Ainsi, entre le 6 novembre et le 14 décembre, près de **3 800 déclarations** ont été enregistrées.

Habitat - Bâtiment et Rénovation Urbaine



Didier BRILL
Chef de service

Accessibilité



Dans le département, le contrôle de toutes les autorisations de travaux relatives aux établissements recevant du public, estimés à 7000 dans le département, est exclusivement assuré par la sous-commission départementale d'accessibilité, dont le secrétariat et l'instruction des dossiers sont assurés par les agents du Service Habitat de la DDT.

Pour l'année 2020, **430 dossiers** ont été soumis à l'avis de la sous commission accessibilité. La crise sanitaire n'a pas retardé les travaux. La commission s'est adaptée à la situation en dématérialisant les procédures.

Le programme Habiter Mieux

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'aide Habiter Mieux Agilité a fusionné avec le crédit d'impôt « Transition Énergétique » pour former la nouvelle aide MaPrimeRénov', au bénéfice des publics éligibles de l'Anah. Ce dispositif connaît un fort succès, avec plus de 150 000 demandes au niveau national. En Loir-et-Cher le programme Habiter Mieux Sérénité privilégie l'accompagnement des ménages et promeut les opérations de rénovation globale et de sortie de précarité énergétique, avec des aides plus importantes. Avec près de **160 ménages bénéficiaires** de cette aide, la délégation a pu maintenir un niveau d'activité équivalent à celui de 2019.

Accompagnement des territoires

2020 est l'année du déploiement des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Le département en compte sept, couvrant ainsi plus de **70 %** de la population départementale. Ces dispositifs, d'une durée de cinq années, traitent des **problématiques du logement** à toutes les échelles, du milieu rural aux centres urbains, à l'image des OPAH-RU de Blois et Romorantin-Lanthenay en appui des conventions « Action Cœur de Ville ».

De plus, l'Etat et les collectivités accompagnent la communauté des gens du voyage dans leurs projets de sédentarisation. Il s'agit notamment de la recherche et du financement de terrains équipés.

Parc public

Pour satisfaire une forte demande de logements sociaux tout en participant à la transition énergétique par une rénovation thermique efficace des bâtiments, le service habitat de la DDT se mobilise.

En 2020 le nombre d'agréments délivrés a été porté à 238, répondant ainsi aux demandes des bailleurs tout en participant à un aménagement équilibré du territoire.

Ces aides d'un montant de près de **600 000 €** sont complétées par des autorisations d'emprunts bonifiés auprès de la banque des territoires. Pendant la crise sanitaire, les mises en chantier se sont poursuivies contribuant ainsi au soutien de l'activité économique.

Par ailleurs, le calendrier des deux programmes de rénovation urbaine de Blois et de Romorantin est maintenu.



Connaissance des Territoires et Prospective



Joël MARTINE
Chef de service

Etude Résilience Eau-Agriculture

Dans un contexte général de changement climatique, et en particulier suite à la sécheresse exceptionnelle en 2019, la Préfecture et la DDT souhaitent impulser une **meilleure gestion de l'eau**, tant par les collectivités locales que par les filières économiques (en particulier agricoles).

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place, dont un sur les usages agricoles, co-piloté par la DDT et la Chambre d'agriculture. Les réflexions portent à la fois sur la réduction des besoins en eau (changements de pratiques agricoles et investissements économes en eau) et la sécurisation de la ressource en eau.



Une élève-ingénieure (SupAgro Montpellier) en apprentissage à la DDT participe à cette étude. L'objectif est de définir un plan d'actions, co-construit avec la profession agricole et le territoire, pour permettre un **usage de l'eau résilient en agriculture** dans le département, dans un contexte de changement climatique.

Les chiffres du mois - Les articles 2020, disponibles en ligne :

- **854 habitants** de moins dans le Loir-et-Cher en 2020
- Les concentrations moyennes journalières en oxydes d'azote diminuent de **60%** pendant le confinement
- **38 jeunes busards cendrés** à l'envol en 2019 grâce aux actions de protection en Petite Beauce
- **3621 établissements** recevant du public déclarés accessibles aux personnes handicapées en Loir-et-Cher
- **9 500 hectares** de terres agricoles perdues entre 2010 et 2018 en Loir-et-Cher

Pour en savoir plus :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>



Inventaire des sites pouvant accueillir des installations photovoltaïques

Le service Connaissance des Territoires et Prospective de la DDT a piloté un groupe de travail régional sur l'identification de sites susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques au sol.

La recherche de sites devait porter en priorité sur des terrains dégradés ou déjà artificialisés (anciennes carrières, parkings, sites pollués...). Hors parkings à destination des ombrières, le Loir-et-Cher présente un **potentiel de 100 sites** pour une surface de 572 hectares.



Les chiffres clés de la biodiversité en Loir-et-Cher

- Quel est l'état de la biodiversité dans le département ?
- Quels sont les enjeux et les principales menaces qui pèsent sur elle ?
- Quels sont les leviers d'action de l'État pour la préserver ?

Sans viser l'exhaustivité, la DDT a rassemblé dans un livret une **sélection d'indicateurs chiffrés**, cartographiés et commentés.

Fruit d'un travail partenarial et associant des acteurs de terrain, ce recueil (un livret de 50 pages) est destiné à un large public. Il est disponible en ligne.

